

Version abrégée provisoire

Assurer la richesse biologique du continent :
vers une véritable conservation de la biodiversité
en Amérique du Nord

Document de travail à l'intention des intervenants
en vue de la publication d'un rapport de situation

Rapport sommaire intégré préliminaire destiné à faciliter la définition des orientations stratégiques du Projet sur la conservation de la biodiversité n° 99.02.01

Préparé par l'équipe de projet :

Arthur J. Hanson
IIDD

Tundi Spring Agardy
Conservation International

Ramón Pérez Gil Salcido
FAUNAM A.C.

Pour la
Commission de coopération environnementale
Montréal, Canada

3 février 2000

Table des matières

Avant-propos	i
Résumé	iii
1 Introduction.....	1
1.1 La biodiversité et la CCE.....	1
1.2 Objectifs du projet.....	2
1.3 Portée, cadre et méthodes.....	3
6 Conclusions	6
6.1 Recommandations préliminaires.....	6

Avant-propos

Le présent rapport constitue la première étape d'un long processus dont le but ultime est l'élaboration d'une stratégie que la Commission de coopération environnementale (CCE) pourra mettre en œuvre pour améliorer la conservation de la biodiversité sur le continent. Ce vaste projet ne doit pas être considéré comme une stratégie nord-américaine de la biodiversité; l'objectif est plutôt de conseiller la CCE sur la meilleure façon de catalyser des mesures de conservation qui seront efficaces à l'échelle du continent. Cela ne signifie pas nécessairement que seules les initiatives de portée frontalière ou concernant des espèces communes seront envisagées; le projet pourrait également promouvoir l'apprentissage à l'échelle nationale et la recherche de réponses communes à des problèmes communs.

Plutôt que de procéder pays par pays, avec une synthèse finale des résultats, nous avons tenté de mener une analyse à l'échelle du continent. Cela a rendu notre tâche plus difficile puisque nous ne pouvions pas nous réfugier dans le confort de notre expérience et de nos connaissances nationales individuelles. Nous nous sommes donc imposé de travailler avec des unités qui ne respectent pas vraiment les frontières politiques. Nous avons également fait face à une montagne de matériel de référence, car il s'agit d'une question qui suscite un très grand intérêt, non seulement de la part des trois gouvernements, mais aussi chez les nombreux intervenants dans le domaine de la conservation des terres, de l'eau et des océans, tant dans le secteur privé que dans la société civile. Nous ne pouvons pas rendre justice à tous les travaux que nous avons examinés et nos citations ont été sélectives. Nous n'avons certainement pas décrit toutes les formes de coopération passées et présentes qui ont été mises en œuvre entre les trois pays en faveur de la biodiversité et de sa protection. Comme on peut s'y attendre, ces relations, officielles ou non, avec ou sans la participation des gouvernements, sont diverses et parfois hautement productives. Par conséquent, il existe une solide base de précédents et d'expérience pour une coopération future en matière de planification et d'action.

Le rapport se veut une base de discussion pour les réunions à venir au cours des prochains mois, un tremplin pour engager des débats avec un certain nombre de chefs de file en matière de conservation et la pierre angulaire qui permettra aux parties intéressées de faire entendre leur voix par le biais du site Web de la CCE. Nous considérons le rapport comme un document de travail susceptible d'être peaufiné, le cas échéant. Nous estimons en particulier que nos réflexions sur les recommandations et les questions importantes à nos yeux doivent être approfondies.

Il convient, à notre avis, de ne pas oublier à la lecture du document que, si de grands progrès ont été accomplis dans la création d'aires protégées et dans l'élaboration de stratégies de rétablissement de certaines espèces, il n'en reste pas moins que les défis augmentent en ampleur et en complexité. Les tendances en ce qui concerne l'état général de la biodiversité du continent pointent dans la mauvaise direction. Certaines de ces tendances touchent des espèces hautement visibles comme les grizzlis, les saumons et les vieux peuplements forestiers. Pour autant, nous sommes également, ou même plus, préoccupés par ce qui se passe dans les écosystèmes désertiques, avec leur niveau élevé d'espèces endémiques, dans les nombreux petits bassins versants menacés du sud-est des

États-Unis et dans les écosystèmes tropicaux du Mexique où la grande diversité biologique est déjà mise à mal. Nous avons lu de nombreux appels à la vigilance, souvent lancés par des organismes des divers gouvernements. Nous concluons de tout cela que le moment est venu d'accélérer l'action et de la rendre plus efficace. Nous pensons que cette action sera plus productive si au moins certaines mesures sont mises en œuvre à l'échelle continentale.

Résumé

Ce rapport sommaire intégré préliminaire sur la diversité biologique en Amérique du Nord et sur les défis que pose la conservation de cette diversité représente la première étape d'un processus lancé par la Commission de coopération environnementale (CCE). Le rapport fait le point sur la situation concernant la biodiversité à tous les niveaux — diversité génétique, diversité des espèces et diversité des habitats — et dans tous les biomes — marin, dulcicole et terrestre. Sont évaluées les possibilités pour la CCE de catalyser l'action, de forger de nouveaux partenariats et de contribuer à la lutte contre la perte de biodiversité. La CCE a commandé le rapport dans le cadre d'un projet intitulé « Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité » qui vise à fournir à la CCE une perspective claire de l'orientation et des priorités à adopter pour favoriser efficacement la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Le projet comporte trois volets :

- Diagnostic de l'état actuel de la biodiversité dans la région, en tenant compte des stratégies et plans d'action nationaux.
- Élaboration de lignes d'action avec un large soutien des pays et de divers intervenants, basées sur les écorégions et sur les priorités en matière de conservation qui émanent des analyses et des consultations.
- Définition d'un plan de mise en œuvre établissant de façon détaillée les mécanismes, les projets et les systèmes de gestion de l'information que la CCE peut catalyser afin de favoriser la conservation de la biodiversité à l'échelle du continent.

Le but ultime est d'élaborer un programme d'action à long terme pour la CCE qui sera consigné dans un rapport final intitulé *Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : un plan stratégique pour la Commission de coopération environnementale* (titre provisoire). Ce rapport final sera publié d'ici la fin du premier semestre de 2000.

L'étude des complexités inhérentes à la façon dont la question de la biodiversité est perçue et traitée dans les trois pays nord-américains requiert un examen exhaustif de la documentation, publiée et grise, ainsi que des discussions avec des organismes et des personnes clés. Le matériel de référence utilisé au cours de cette étude comprend des documents stratégiques publiés par des groupes nationaux et des organisations internationales qui établissent des priorités en matière de conservation; des rapports gouvernementaux officiels des trois pays; des documents rassemblés par la CCE, portant sur plusieurs sujets relatifs à la biodiversité qui concernent les trois pays; des rapports scientifiques essentiels sur la biodiversité.

Le rapport de situation permet au lecteur de se faire une idée de la situation actuelle en ce qui concerne la biodiversité en Amérique du Nord et sa conservation, de l'importance accordée par notre société à cette question, ainsi que des menaces, des tendances et des possibilités qui se dessinent. Des recommandations préliminaires sont présentées pour susciter le débat au sujet des solutions de remplacement au développement non durable et des meilleures façons d'agir sur les causes sous-jacentes du déclin de la biodiversité. Sont également formulées des réflexions sur des questions importantes qui ont surgi au cours

de l'étude, sur lesquelles il conviendra de revenir à un moment ou à un autre du processus, afin de stimuler un débat fructueux et de doter finalement la CCE d'une stratégie efficace de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Le fait d'examiner en détail les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les spirales descendantes dans lesquelles est entraînée la richesse biologique peut donner une impression de négativisme; pourtant, dans le présent travail, l'accent a été mis également sur la recherche et la définition concrète des possibilités. Ces possibilités concernent à la fois les priorités géographiques établies en fonction des régions écologiques clés et les priorités en vue d'une action plus large. Fait important, la plus grande possibilité qui existe consiste peut-être à susciter, dans les trois pays et dans tous les secteurs de la société, une prise de conscience commune de l'importance de la biodiversité et un sens de la responsabilité partagée en ce qui concerne la protection de cette biodiversité.

On retrouve maintenant sur le continent des milliers d'aires protégées, de puissants groupes militant pour la conservation et des gouvernements qui se sont engagés à préserver la biodiversité. Pour autant, il convient de se rappeler qu'au cours des deux cents dernières années, l'Amérique du Nord a été le théâtre de transformations dans les paysages et de changements dans l'abondance des espèces que l'on peut classer parmi les plus phénoménaux enregistrés dans le monde. Dans notre recherche de solutions aux problèmes du transport, du peuplement, de l'énergie et autres problèmes matériels, nous avons imposé une contrainte énorme aux milieux naturels restants que nous continuons, par d'autres moyens, de morceler, de polluer ou d'endommager. Cette disparition d'habitats, ajoutée à des méthodes particulières de chasse et de récolte, a conduit à une crise généralisée qui est loin d'être confinée dans un pays ou une région. Compte tenu du fait que le morcellement des habitats en Amérique du Nord est paradoxalement une conséquence aussi bien de la richesse que de la pauvreté, la plupart des activités humaines qui font intervenir les paysages naturels ont des conséquences sur la biodiversité.

Les habitats marins et dulcicoles sont aussi gravement menacés. Ensemble, la surpêche, la modification des habitats et les sources terrestres et marines de pollution marine constituent une combinaison particulièrement délétère. À cela vient s'ajouter un manque de compréhension des fluctuations environnementales — éventuellement exacerbées par le réchauffement planétaire — qui semblent jouer un rôle majeur dans la déstabilisation des populations de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins. Le comblement des marais côtiers, la destruction de ruisseaux de montagne importants pour les saumons anadromes et les dommages causés aux récifs par une sédimentation excessive sont autant d'autres menaces qui pèsent sur la vie marine dans toute l'Amérique du Nord.

L'environnement dulcicole du continent est peut être l'habitat le plus vulnérable de tous. Il peut être complètement bouleversé par la construction de barrages, par des variations dans la charge polluante, par le remblayage, entre autres facteurs. La flore et la faune de la plupart des cours d'eau, lacs et marécages de l'Amérique du Nord sont adaptées à des conditions bien particulières et ne survivent pas à un écart relativement faible par rapport à ces conditions. Des décennies de contamination par les métaux lourds, de niveaux élevés de demande biochimique d'oxygène, d'impacts néfastes sur les espèces, notamment, ont simplifié ou appauvri le biote de nombreux systèmes aquatiques. La

bonne nouvelle est qu'un grand nombre de ces systèmes ont été repeuplés et remis en état. Par contre, la situation continue d'empirer pour une grande partie des formes de vie aquatique malheureusement trop bien représentées sur les listes des espèces menacées.

La volonté de créer des aires protégées en milieu terrestre et aquatique se concrétise de plus en plus dans les trois pays, mais la protection adéquate de certains biomes cruciaux tels que les océans ne fait que commencer. Les objectifs de mise en place de systèmes représentatifs d'aires protégées ne sont pas atteints de façon uniforme et la tâche devient de plus en plus difficile face aux intérêts concurrents en matière de développement. Au-delà de l'objectif stratégique de la représentation, il est encore rare, dans tout le continent nord-américain, que l'on utilise les aires protégées pour résoudre des conflits entre utilisateurs ou pour permettre une remise en état de l'environnement. Même les parcs et les réserves naturelles établis de longue date commencent à causer des maux de tête aux gestionnaires qui essaient de préserver l'intégrité écologique face à des demandes d'utilisation croissantes et à un financement inadéquat. Les modes de gestion écologique se sont révélés difficiles à définir et à mettre en œuvre. Bien qu'il soit de plus en plus évident que des « îlots » d'aires protégées ne garantissent aucunement la conservation de la biodiversité, les pays ne se sont pas entendus pour lancer une action régionale d'envergure.

Les lacunes en matière de gestion touchent également la protection régionale des forêts et de l'agriculture. Bien que l'on observe des progrès importants en ce qui concerne l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique, il reste encore de gros problèmes à résoudre. Le défi que pose la conservation des oiseaux chanteurs et d'autres espèces migratrices comme le papillon monarque est un exemple pertinent. Le « grignotage » des habitats naturels consécutif à l'expansion de l'agriculture est un problème de longue date sur tout le continent. Avec le nombre croissant d'agriculteurs dans les zones rurales du Mexique, ce problème se pose maintenant de façon aiguë dans ces régions. Il y a bien sûr des réussites comme la culture du café d'ombre dans les régions forestières, une pratique respectueuse de l'environnement, mais ces réussites sont malheureusement peu nombreuses par rapport aux exemples d'utilisation incorrecte des terres entraînant une perte de la biodiversité.

Il est probable que le changement climatique exacerbe la crise de la biodiversité. Dans les régions frappées par la sécheresse, où les nappes phréatiques sont déjà épuisées à cause d'une utilisation excessive, il se pourrait que les dommages subis par la végétation et les écosystèmes soient irréparables. Dans le Grand Nord, les périodes prolongées sans glace et sans neige toucheront les carnivores côtiers qui ne pourront plus continuer à chasser et la destruction du pergélisol aura des répercussions majeures sur les communautés tant végétales qu'animales. Dans le Sud, les récifs coralliens et les mangroves ne pourront probablement pas résister à l'élévation accélérée du niveau de la mer et ils souffriront également de l'augmentation de la température de l'eau. Partout en Amérique du Nord, il y aura probablement des ajustements spectaculaires dans la distribution des espèces ainsi que d'autres impacts difficiles à gérer. De plus, des systèmes soumis à un stress important tels que les estuaires et les îles-barrières, déjà affaiblis par l'utilisation excessive et la dégradation, deviendront hautement vulnérables au point de risquer la destruction complète en cas de tempête grave et autres conséquences du changement climatique.

L'organisation du commerce national et international laisse une empreinte écologique dans les grandes régions écologiques, en particulier dans les forêts de l'Ouest, les grandes plaines, le Mississippi et les Grands Lacs, ainsi que dans les régions océaniques telles que le golfe du Maine. Cette organisation est dynamique; elle varie selon les nouvelles approches en agriculture et en biotechnologie, selon les demandes des consommateurs nationaux et internationaux, et elle peut avoir des effets secondaires comme l'introduction d'espèces exotiques à la faveur du transport de personnes et de marchandises. Il est faux de conclure que le commerce provoque généralement une crise écologique. Il peut effectivement exacerber des facteurs existants capables de provoquer une crise. Néanmoins, le commerce devrait également aider à trouver des solutions. Par exemple, des consommateurs avertis ont joué un rôle important dans la mise en œuvre de pratiques forestières durables. La valeur ajoutée que confère l'écotourisme constitue un autre incitatif pour protéger des régions exceptionnelles. Fait important, la richesse que les pays retirent de l'accroissement du commerce peut être investie dans la conservation de la biodiversité.

Les trois pays présentent des lacunes en ce qui concerne la taxinomie. Le nombre d'espèces inconnues est plus grand que le nombre d'espèces connues et le problème est appelé à devenir encore plus complexe avec les progrès de la biotechnologie dont on comprend encore mal les impacts. La science de la gestion et de la restauration d'écosystèmes à grande échelle reste tout à fait inadéquate, comme le montre le déclin spectaculaire de la production halieutique et d'autres formes de capital naturel.

Les principales menaces pour la diversité biologique que la présente analyse a permis de dégager peuvent être classées en quatre grandes catégories : celles qui sont liées à des impacts écologiques majeurs de l'activité humaine; celles qui ont à voir avec des contraintes dans le processus décisionnel; celles qui résultent d'une planification de la conservation et d'une gestion des ressources inefficaces; celles qui découlent d'un manque de connaissances. Nous avons également décelé de grandes tendances. Certaines sont négatives, comme le déclin continu des espèces et le morcellement des habitats. D'autres sont positives, telles qu'une plus grande sensibilisation du public aux problèmes, la multiplication des partenariats entre les secteurs public et privé, l'accroissement de la pression internationale en faveur d'un développement durable et une plus grande attention accordée à la planification et aux stratégies en matière de biodiversité.

Il est important de se rendre compte que la crise nord-américaine de la biodiversité, qu'il s'agisse de la destruction des habitats, de la perte d'espèces, de l'introduction d'espèces exotiques ou de changements dans l'abondance des ressources, se comporte comme n'importe quelle crise environnementale partout dans le monde : il y a généralement un effet de cascade. L'onde se ressent d'abord localement, puis à l'échelle nationale et régionale, les effets ricochant sur d'autres espèces, puis sur les écosystèmes et les économies. Réciproquement, les crises environnementales coïncident couramment avec des difficultés économiques et financières. Dans ces circonstances, il devient très difficile de seulement trouver les fonds pour répondre aux besoins fondamentaux en matière de conservation. Les crises de la biodiversité ont de puissants impacts locaux atteignant d'abord ceux qui se trouvent le plus près de la source de richesse biologique et, partant, les solutions doivent faire intervenir les collectivités locales et les utilisateurs des

ressources. C'est là un point qui a souvent été oublié même dans les plans de conservation les mieux intentionnés.

Dans le présent rapport, nous faisons état de la perception qu'a la population du problème de la biodiversité dans les trois pays, ainsi que des réponses apportées à ce jour par les institutions et les gouvernements. Dans l'évaluation de ces perceptions, tout comme dans la détermination des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité et des grandes tendances en ce qui concerne la perte de biodiversité, nous avons pu cerner non seulement l'ampleur de la crise en Amérique du Nord, mais aussi la myriade de possibilités qui s'ouvrent à nous pour utiliser notre patrimoine naturel de façon plus durable. Certaines de ces possibilités concernent des régions particulières; nous avons décrit en détail quinze de ces régions, depuis les systèmes de la côte Pacifique, de Baja California à l'Alaska, jusqu'aux forêts montagneuses humides du Mexique, en passant par les grandes plaines assiégées. D'autres possibilités sont plus générales; nous les avons présentées sous la forme de recommandations préliminaires qui demandent des études plus approfondies.

Ces recommandations constituent le résultat logique de l'identification des principales menaces pesant sur la diversité biologique et une réponse aux contraintes majeures qui sont apparues lorsque les gouvernements et d'autres intervenants ont tenté de contrecarrer ces menaces. Les recommandations sont les suivantes :

- Reconnaître la gravité de la perte de biodiversité et investir dans la recherche appliquée afin de mieux comprendre tous les facteurs clés contribuant au problème.
- Évaluer périodiquement l'état de la biodiversité nord-américaine, tous les 3 à 5 ans, et publier un rapport de situation.
- Mettre l'accent sur les besoins en matière de protection des habitats, plutôt que sur une espèce particulière.
- Si l'on choisit de s'intéresser à une espèce particulière, il devrait s'agir d'une espèce présente dans les trois pays, d'une espèce migratrice se déplaçant d'un pays à un autre, ou d'une espèce « clé » ou « parapluie » jouant un rôle crucial dans un écosystème ou une écorégion type commun(e) à deux ou trois des pays nord-américains.
- Choisir un petit nombre d'écorégions où la CCE pourrait jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de la conservation de la biodiversité.
- Mettre l'accent sur les espèces envahissantes susceptibles d'avoir un effet direct dans les trois pays ou d'affecter les espèces migratrices qui se déplacent entre les trois pays.
- Promouvoir (et peut-être aider à mettre en place) des zones tampons et des corridors sur les terres publiques et privées qui entourent des aires centrales de conservation de la biodiversité.
- Concentrer une fraction importante des efforts de la CCE sur l'évaluation de la performance des toutes dernières approches en matière de conservation de la biodiversité qui présentent un intérêt pour les trois pays.
- Déployer des efforts trilatéraux intenses sur les écorégions d'intérêt prioritaire du Mexique puisque ces dernières sont riches en biodiversité, qu'elles font face à des

pressions considérables liées au développement et que, dans certains cas, elles jouent un rôle important dans le cycle biologique des espèces migratrices nordiques.

- Élaborer une composante autochtone de la stratégie de conservation de la biodiversité afin de tenir compte des perspectives, des connaissances et des besoins particuliers des populations autochtones des trois pays.
- Apporter un appui, le cas échéant, à l'élaboration de lois et de règlements harmonisés visant à protéger la biodiversité à l'échelle du continent.
- Aider à mettre en œuvre des mesures plus appropriées pour encourager la conservation de la biodiversité, surtout à l'échelle de l'écosystème et du paysage, et travailler de concert avec les gouvernements pour détecter et éliminer les mesures d'encouragement aux effets pervers telles que les subventions et les mesures fiscales qui vont à l'encontre de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- Catalyser les efforts techniques en vue de disposer d'une base de données continentale fournissant des renseignements compatibles et comparables au sujet de la biodiversité et des facteurs qui influent sur la biodiversité.
- Aider à l'élaboration d'un instrument de mesure précis de l'opinion publique au sujet de la conservation de la biodiversité, afin que l'on puisse tenir compte des points de vue d'importants sous-groupes de la population de chaque pays dans le processus décisionnel.
- Explorer des façons de lier le processus de la CCE concernant les plaintes des citoyens et l'information sur la situation en matière de biodiversité.

Nous croyons fermement que, pour être utile, le présent document doit être disséqué, analysé et enrichi des commentaires et apports des divers groupes et individus qui l'examineront. Le document sera distribué à des fonctionnaires choisis des gouvernements des trois pays et à un certain nombre de groupes intéressés, et il est prévu que les auteurs organiseront des entrevues de suivi. Le chef du programme relatif à la conservation de la biodiversité, de la CCE, et le groupe de travail sur la biodiversité du Comité consultatif public mixte seront invités à formuler des commentaires. Enfin, le document sera diffusé sur le site Web de la CCE et des questionnaires seront distribués en grand nombre afin de permettre aux citoyens des trois pays de faire entendre leur voix.

En se fondant sur ce document et sur l'information reçue en retour, les gouvernements tenteront de s'entendre sur les questions prioritaires et les écorégions susceptibles de donner lieu à une action continentale. Cette évaluation sera présentée aux principaux intervenants dans le but de mieux définir les lignes d'action et d'obtenir des commentaires supplémentaires. Au terme du projet, un rapport final sera publié sous le titre (provisoire) de *Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : un plan stratégique pour la Commission de coopération environnementale*. Toutefois, le véritable travail de conservation ne fera alors que commencer. Nous pensons que la CCE pourrait avoir un rôle important à jouer dans la définition d'approches novatrices et efficaces, de portée continentale, en ce qui concerne la conservation du riche patrimoine naturel de l'Amérique du Nord.

1 Introduction

1.1 *La biodiversité et la CCE*

L'Amérique du Nord, avec ses écosystèmes variés et ses degrés élevés de biodiversité, et avec les preuves qu'elle a déjà données de son engagement à l'égard de la conservation, fait face à un défi crucial. Les stratégies actuelles de conservation de la biodiversité ne suffisent pas à réduire les impacts d'un développement en constante progression. Il y a peu de chances également qu'elles répondent adéquatement aux problèmes relativement nouveaux du changement climatique et du nombre croissant d'espèces envahissantes. La qualité de la vie, l'accès à des services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles sont compromis. Il est temps de rechercher de nouvelles façons et de nouveaux moyens de protéger la richesse de la vie sur notre continent. De nouvelles stratégies doivent être élaborées et mises en œuvre à l'échelle nationale et locale. Surtout, il devient de plus en plus évident que l'action régionale et continentale ne constitue pas seulement une démarche susceptible d'être efficace; c'est aussi une condition nécessaire. Il existe certains précédents remarquables en matière d'action conjointe, notamment avec les oiseaux migrateurs. La question qui se pose maintenant est la suivante : que peut-on faire d'autre pour cerner les problèmes relatifs à la biodiversité qui ont une portée continentale, pour résoudre ces problèmes et pour catalyser effectivement les efforts concertés des trois pays?

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ne font pas que partager de nombreux écosystèmes et espèces migratrices; les trois pays sont également de plus en plus liés par des échanges économiques, sociaux et culturels. Pour tenir compte de cet environnement partagé et de la responsabilité partagée que cela suppose, des dispositions environnementales ont été incluses dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Ces dispositions de l'ALÉNA ont été complétées par un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'ALÉNA est le premier accord commercial à inclure des engagements environnementaux et, ce faisant, il a ouvert la voie à des possibilités exceptionnelles de coopération environnementale. La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée en vertu de l'ANACDE pour faciliter cette coopération dans le but de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain. Le mandat de la CCE vise tout particulièrement les questions relatives à la conservation de la biodiversité. Par exemple, le Conseil de la CCE s'apprête à élaborer des recommandations sur les questions environnementales transfrontalières et frontalières telles que la protection des espèces en voie de disparition et des espèces menacées, les espèces exotiques, la conservation de la flore et de la faune sauvages, la conservation de leurs habitats (aires spécialement protégées).

La CCE a mis en œuvre un certain nombre de projets trinationaux en matière de biodiversité, dont le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), les régions écologiques de l'Amérique du Nord, le projet de mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres dans le golfe du Maine et la baie des Californies, l'Initiative de

conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). Dans chacun de ces projets, la CCE a collaboré avec un large éventail de partenaires en vue de diffuser l'information essentielle, de coordonner les efforts et d'élaborer des stratégies régionales. La CCE a également joué un rôle important dans l'exploration des liens entre la conservation de la biodiversité et les avantages économiques, dans le cadre de son projet relatif aux produits et services écologiques et par le biais d'études exhaustives de projets particuliers tels que ceux concernant le café d'ombre et l'écotourisme.

La CCE a appuyé les efforts de conservation de la biodiversité par le biais du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE). Depuis 1996, le FNACE a octroyé 127 subventions totalisant 4,8 millions de dollars américains pour des projets environnementaux communautaires. De nombreuses collectivités ont utilisé ces subventions pour mettre en œuvre des méthodes novatrices de conservation de la biodiversité leur permettant également de renforcer leur base économique. D'autres ont collaboré à la protection d'espèces transfrontalières et de leurs habitats.

Grâce à des échanges facilités par la CCE, les intervenants — gouvernements nationaux, collectivités locales, organisations de conservation et de défense de l'environnement, peuples autochtones et entreprises privées — peuvent mettre en commun leurs expériences afin de contribuer au plan stratégique de la CCE en vue de conserver la biodiversité de l'Amérique du Nord. Par ricochet, le plan et les initiatives subséquentes de la CCE viendront ajouter de la valeur aux efforts collectifs d'autres groupes.

Le présent document représente la première étape d'un processus qui se poursuivra pendant un certain nombre de mois. Ce processus a été lancé par la CCE dans le cadre d'un projet intitulé *Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité* visant à éclairer la CCE sur les orientations et les priorités qu'il convient d'adopter pour favoriser efficacement la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Ce projet comporte trois volets :

- Diagnostic de l'état actuel de la biodiversité dans la région, en tenant compte des stratégies et plans d'action nationaux.
- Élaboration de lignes d'action avec un large soutien des pays et de divers intervenants, basées sur les écorégions et sur les priorités en matière de conservation qui émanent des analyses et des consultations.
- Définition d'un plan de mise en œuvre établissant de façon détaillée les mécanismes, les projets et les systèmes de gestion de l'information que la CCE peut catalyser afin de favoriser la conservation de la biodiversité à l'échelle du continent.

Le but ultime de ce projet est d'élaborer un programme d'action à long terme pour la CCE, consigné dans un rapport final intitulé *Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : un plan stratégique pour la Commission de coopération environnementale*, qui sera publié d'ici la fin du premier semestre de 2000.

1.2 Objectifs du projet

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Définir les problèmes fondamentaux qui nuisent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et terrestre à l'échelle nord-américaine, qu'une action concertée sous les auspices de la CCE pourrait aider à résoudre.
- Dresser une liste des domaines qui, en raison de leur importance continentale, méritent la plus grande attention, puis définir les régions prioritaires pour la coopération nord-américaine.
- Déterminer les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités dans les divers secteurs concernés par les mesures de conservation de la biodiversité dans lesquels la CCE peut jouer un rôle important.
- Stimuler la réflexion de membres des différents secteurs de la société au sujet des enjeux cruciaux de la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord (notamment les défis, les goulots d'étranglement, les racines des problèmes, les priorités et les possibilités offertes par la conservation de la biodiversité du continent nord-américain) et recueillir le produit de cette réflexion.

Le *Plan stratégique* final qui émanera du projet tiendra compte de la philosophie qui caractérise la CCE, dont les principes peuvent se résumer ainsi : encourager avant tout la prévention; promouvoir la coopération entre les trois pays de l'ALÉNA; produire de l'information pour faciliter le processus décisionnel; soutenir le renforcement des capacités à l'échelle régionale; ajouter de la valeur aux actions régionales; promouvoir la participation du public; fonder les actions sur des principes scientifiques solides; promouvoir la mise en place de réseaux ouverts aux intervenants régionaux.

1.3 Portée, cadre et méthodes

Pour éviter toute erreur d'interprétation, les auteurs désirent préciser les limites inhérentes à la portée du présent rapport et à leur rôle dans le projet. Premièrement, de ce projet émaneront des recommandations dont l'objectif premier est de soutenir le rôle éventuel de la CCE. Bien que ce rapport préliminaire fournisse des données sur un large éventail de préoccupations et de problèmes fondamentaux concernant la biodiversité en Amérique du Nord, les observations qu'il contient visent avant tout les solutions susceptibles de tirer avantage de l'action de la CCE. Ce document ne saurait être considéré comme une stratégie pour la biodiversité nord-américaine, ni comme la réponse à tous les problèmes environnementaux de l'Amérique du Nord. De toute évidence, le continent est frappé par de très graves problèmes environnementaux qui exigent des solutions immédiates, mais qui dépassent la portée du présent travail.

Deuxièmement, ce rapport constitue essentiellement un examen de la façon dont la biodiversité est perçue et traitée dans les trois pays nord-américains. Il est basé sur une étude exhaustive de la documentation qui attirera l'attention des lecteurs sur certains des travaux et des sources d'information de premier plan concernant la biodiversité nord-américaine, tels que :

- des documents produits par des groupes nationaux et des organisations internationales sur les priorités en matière de conservation (pour une région donnée, un pays ou le monde entier);

- des rapports officiels publiés par les gouvernements des trois pays, y compris des documents résultant de rapports des pays concernant la Convention sur la diversité biologique et des stratégies nationales sur la biodiversité mises en œuvre au Canada et au Mexique;
- des documents préparés par la CCE sur plusieurs sujets concernant les trois pays et liés à la biodiversité;
- des résultats d'entrevues individuelles avec des personnalités des différents secteurs (public, privé, universitaire, organisations sociales et non gouvernementales);
- des rapports sur la biodiversité considérés essentiels par les auteurs.

Le document s'appuie également sur l'expérience collective et les points de vue des auteurs, notamment en ce qui concerne les domaines cruciaux pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Jusqu'ici, les auteurs n'ont pas basé leur travail sur un processus officiel, systématique et exhaustif, d'entrevues avec tous les intervenants, mais il est clair qu'un tel processus constituera nécessairement la prochaine étape.

Troisièmement, nous croyons que le présent document doit être disséqué, analysé et enrichi des commentaires et apports des divers groupes et individus qui l'examineront. Le document sera distribué à des fonctionnaires choisis des gouvernements des trois pays et à un certain nombre de groupes intéressés, et il est prévu que les auteurs organiseront des entrevues de suivi. Le chef du programme relatif à la conservation de la biodiversité, de la CCE, et le groupe de travail sur la biodiversité du Comité consultatif public mixte seront invités à formuler des commentaires. Enfin, le document sera diffusé sur le site web de la CCE et des questionnaires seront distribués en grand nombre afin de permettre aux citoyens des trois pays de faire entendre leur voix.

Ce rapport servira également de plate-forme ou de document de travail qui sera utilisé lors d'une réunion de cadres supérieurs des trois pays œuvrant dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Avec cette réunion, la Commission espère amener les fonctionnaires à s'entendre sur les problèmes prioritaires concernant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et sur les critères qu'il convient d'utiliser pour évaluer les priorités régionales.

Enfin, une fois que les gouvernements se seront entendus sur les questions et les régions prioritaires, cette évaluation sera présentée aux principaux intervenants dans le but de mieux définir les lignes d'action et d'obtenir des commentaires supplémentaires. Dans le cadre de ce processus, il est prévu d'organiser un atelier dans lequel des experts en conservation provenant des trois pays utiliseront les critères et le classement retenus par les gouvernements pour déterminer les écorégions d'intérêt prioritaire. Au terme de toutes ces activités, un rapport final sera publié sous le titre *Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : un plan stratégique pour la Commission de coopération environnementale*.

Le rapport de situation qui suit devrait permettre au lecteur de se faire une idée de la situation actuelle en ce qui concerne la biodiversité et sa conservation en Amérique du Nord, de l'importance accordée par notre société à cette question, ainsi que des menaces, des tendances et des possibilités qui se dessinent. Des recommandations préliminaires sont présentées pour stimuler le débat au sujet des solutions de remplacement au

développement non durable et au sujet des meilleures façons d'agir sur les causes sous-jacentes du déclin de la biodiversité. Sont également formulées des réflexions sur des questions importantes qui ont surgi au cours de l'étude, sur lesquelles il conviendra de revenir à un moment ou à un autre du processus, afin de stimuler un débat fructueux et de doter finalement la CCE d'une stratégie efficace de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Dans la mesure du possible, nous avons tenu compte de toute la biodiversité nord-américaine (terrestre, aquatique et marine; plantes, champignons, vertébrés ou invertébrés). Nous avons délibérément tenté d'éviter le piège de nous intéresser avant tout aux espèces « charismatiques », ou même aux espèces clés et aux espèces menacées, car nous sommes persuadés que la santé future de la biodiversité nord-américaine dépendra d'une meilleure protection des écosystèmes dans leur ensemble. Cela signifie que nous avons dû travailler avec des systèmes qui ne sont pas facilement quantifiables et qui ne respectent pas les frontières politiques.

Lorsqu'on examine les nombreux problèmes qui affectent la richesse biologique du continent, il est facile de se laisser aller sur la pente du négativisme et de se concentrer sur les menaces et les spirales descendantes. Nous nous sommes efforcés de chercher avant tout à définir concrètement les possibilités. Ces possibilités concernent à la fois les priorités géographiques établies lors de la définition des écorégions fondamentales, et les priorités relatives à une action élargie. Peut-être la plus grande possibilité concerne-t-elle le développement d'une compréhension commune. Il est donc important pour nous de reconnaître ce qu'une compréhension et une action partagées pourraient accomplir.

6 Conclusions

Toute conclusion dégagée à ce stade du projet doit être considérée comme étant provisoire et sujette à questions et suggestions. Néanmoins, il est utile de mettre noir sur blanc les points de vue partagés auxquels nous sommes parvenus après de longues discussions, concernant les aspects sur lesquels la CCE pourrait concentrer son attention. La liste des recommandations préliminaires (section 6.1) est assez longue et il y aurait lieu de choisir des points de réflexion centraux. Toutefois, nous pensons que tous les points mentionnés doivent être examinés. Nous soulevons également un certain nombre de questions, que nous appelons nos « réflexions » (section 6.2). Ce sont des idées qui nous sont venues au cours de notre travail et qui devraient être approfondies. Nous les avons incluses pour susciter des réactions de la part des intervenants et pour nous en servir comme guide dans la détermination des autres contributions que nous pourrions être en mesure d'apporter.

6.1 *Recommandations préliminaires*

Le présent rapport est basé sur plusieurs hypothèses sous-jacentes : 1) la biodiversité est en crise en Amérique du Nord; 2) les efforts déployés pour permettre de mieux comprendre le problème et d'y répondre ont été jusqu'ici insuffisants; 3) il n'existe pas suffisamment de bons mécanismes pour harmoniser les approches en matière de conservation entre le Canada, les États-Unis et le Mexique afin de lutter à une échelle appropriée contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

De ces hypothèses, que vient confirmer notre analyse de la situation de la biodiversité en Amérique du Nord, se dégagent plusieurs recommandations préliminaires. Nous tenons à souligner qu'il s'agit de recommandations préliminaires qui ne reflètent pas entièrement les points de vue divergents de tous les intervenants. Ces recommandations constituent le résultat logique de l'identification des principales menaces pesant sur la diversité biologique et une réponse aux contraintes majeures qui sont apparues lorsque les gouvernements et d'autres intervenants ont tenté de contrecarrer ces menaces. Les recommandations ont été numérotées, pour faciliter la consultation, mais cette numérotation ne correspond pas à un ordre de priorité. Nous estimons que toutes les recommandations méritent la même attention si l'on veut vraiment s'attaquer au problème complexe de la perte de biodiversité en Amérique du Nord.

Recommandation préliminaire n° 1. Reconnaître la gravité de la perte de biodiversité et investir dans la recherche appliquée afin de mieux comprendre tous les facteurs clés contribuant au problème.

Justification :

- La question de la biodiversité n'a pas reçu la même attention que d'autres questions environnementales sur le continent.
- Les pertes de biodiversité devraient être examinées à la lumière d'autres facteurs qui contribuent à ces pertes et l'évaluation devrait être étendue aux phénomènes qui sont à l'origine de ces facteurs.

- Une évaluation exhaustive et rigoureuse des facteurs est nécessaire pour améliorer les capacités de prévision et permettre aux décideurs d'être plus proactifs et efficaces.

Recommandation préliminaire n° 2. Évaluer périodiquement l'état de la biodiversité nord-américaine, tous les 3 à 5 ans, et publier un rapport de situation.

Justification :

- Il est difficile de mettre la main sur une information objective détaillée et complètement indépendante.
- Les diverses classifications des régions et autres classifications prètent à confusion; il convient de les harmoniser en mettant en œuvre des systèmes de présentation de rapport acceptés par tous.
- Le « droit d'accès à l'information » n'est pas entièrement respecté; une information reflétant fidèlement la gravité de la situation peut accélérer l'action et permettre une meilleure compréhension des besoins.
- La CCE devrait examiner la question des rapports sur l'état de l'environnement ainsi que le lien théorique à établir avec les rapports sur la conservation de la biodiversité, et elle devrait déterminer si les données actuelles sont adéquates.

Recommandation préliminaire n° 3. Mettre l'accent sur les besoins en matière de protection des habitats, plutôt que sur une espèce particulière.

Justification :

- La CCE pourrait contribuer concrètement en concentrant son attention sur les problèmes à l'échelle de l'écosystème ou à une plus grande échelle, là où il y a des besoins tels que la préservation de l'« intégrité écologique », la préservation de l'interconnectivité et des corridors, la possibilité de conserver des complexes d'espèces.
- Cette approche axée sur l'écosystème est considérée comme la voie de l'avenir par les experts en conservation.

Recommandation préliminaire n° 4. Si l'on choisit de s'intéresser à une espèce particulière, il devrait s'agir d'une espèce présente dans les trois pays nord-américains, d'une espèce migratrice se déplaçant d'un pays à un autre, ou d'une espèce « clé » ou « parapluie » jouant un rôle crucial dans un écosystème ou une écorégion type commun(e) à deux ou trois des pays nord-américains.

Justification :

- Une grande partie de l'attention portée actuellement à la conservation de la biodiversité vise, comme on peut s'y attendre, une espèce unique, généralement « charismatique ». Ce type d'attention est utile, car il constitue un excellent outil de sensibilisation, mais il ne faut pas oublier que lorsque la crise s'est installée, les solutions sont déjà limitées.

Recommandation préliminaire n° 5. Choisir un petit nombre d'écorégions où la CCE pourrait jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de la conservation de la biodiversité.

Le choix peut s'appuyer sur divers critères, dont les suivants : les trois pays sont représentés (p. ex., grandes plaines, systèmes marins de la côte Ouest); il s'agit d'écorégions de l'Amérique du Nord qui ont une importance à l'échelle mondiale (p. ex., les 200 écorégions désignées comme les plus importantes de la planète par le Fonds mondial pour la nature); les régions sont importantes pour la survie d'espèces migratrices particulières (p. ex., habitat mexicain du papillon monarque); les types d'écosystème sont soumis à un grand stress dans tout le continent (p. ex., écosystèmes riverains).

Justification :

- Certaines écorégions importantes sont sous-représentées dans les programmes actuels de grandes organisations de conservation.
- Une telle mesure offre l'occasion d'adopter une perspective d'ensemble et de réaliser une « vérification sur le terrain » du travail de la CCE.
- La CCE peut jouer un rôle exceptionnel, par exemple dans le cas du papillon monarque, en faveur d'espèces qui n'ont pas de défenseurs connus, contrairement aux baleines, aux oiseaux aquatiques migrateurs, etc.
- Cette mesure peut mettre en relief l'approche écosystème/habitat en matière de protection de la biodiversité.

Recommandation préliminaire n° 6. Mettre l'accent sur les espèces envahissantes susceptibles d'avoir un effet direct dans les trois pays ou de toucher les espèces migratrices qui se déplacent entre les trois pays.

Justification :

- Les espèces non indigènes qui sont les plus susceptibles de nuire au plus grand ensemble de biodiversité devraient être placées en tête de liste dans les programmes de gestion et de lutte contre leur propagation.
- Il est urgent de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde multinationales pour freiner plus efficacement l'introduction des espèces envahissantes.
- Le problème est dans une large mesure un problème de commerce et d'environnement, mais il n'est pas toujours reconnu comme tel.

Recommandation préliminaire n° 7. Promouvoir (et peut-être aider à mettre en place) des zones tampons et des corridors sur les terres publiques et privées qui entourent des aires centrales de conservation de la biodiversité.

Ces aires comprennent actuellement des réserves de la biosphère, des parcs jouant le rôle de zones tampons, etc. La CCE pourrait organiser des réunions dans le but d'examiner des approches particulières, promouvoir l'harmonisation des approches entre les pays (sur le modèle du corridor Yellowstone-Yukon) et contribuer à la collecte et à la diffusion de l'information sur les « meilleures pratiques ».

Justification :

- Des « îlots » peuvent être connectés de manière à former des aires suffisamment protégées importantes. C'est peut-être le premier défi à relever en ce qui concerne la protection de la biodiversité nord-américaine.
- La CCE peut s'occuper plus efficacement des cas transfrontaliers que certaines autres organisations.
- La CCE peut promouvoir des mécanismes et des outils permettant d'étendre cette action (p. ex., voir les recommandations sur les mesures d'encouragement et sur les aspects légaux).

Recommandation préliminaire n° 8. Concentrer une fraction importante des efforts de la CCE sur l'évaluation de la performance des toutes dernières approches en matière de conservation de la biodiversité qui présentent un intérêt pour les trois pays.

La question des aires marines protégées est un exemple de premier choix. Il est urgent d'établir de telles aires, mais les trois pays viennent à peine de commencer.

Justification :

- La CCE est un « courtier honnête », capable de convoquer divers groupes pour examiner des expériences qui risquent fort de prêter à de nombreuses interprétations.
- Un effort concerté est tout à fait justifié compte tenu du déclin rapide des ressources marines et des causes apparemment communes dans chaque pays.

Recommandation préliminaire n° 9. Déployer des efforts trilatéraux intenses sur les écorégions prioritaires du Mexique puisque ces dernières sont riches en biodiversité, qu'elles font face à des pressions considérables liées au développement et que, dans certains cas, elles jouent un rôle important dans les cycles biologiques des espèces migratrices nordiques.

Justification :

- La CCE peut servir de tribune pour faire en sorte qu'une plus grande attention soit accordée à la situation de la biodiversité au Mexique et elle peut, peut-être, aider à rassembler des ressources financières et autres plus importantes.
- La CCE peut lier le volet commercial et le volet environnemental de son travail, et peut-être fournir un point focal par l'intermédiaire du FNACE.

Recommandation préliminaire n° 10. Élaborer une composante autochtone de la stratégie de conservation de la biodiversité afin de tenir compte des perspectives et des besoins de connaissance particuliers des populations autochtones des trois pays.

Justification :

- Il s'agit là d'un point faible dans nombre des efforts de conservation actuels. La CCE pourrait promouvoir de nouvelles approches.

- Les intérêts et les rayons d'action d'un grand nombre de groupes autochtones traversent les frontières nationales et justifient l'attention d'un organisme trilatéral comme la CCE.

Recommandation préliminaire n° 11. Apporter un appui, le cas échéant, à l'élaboration de lois et de règlements harmonisés visant à protéger la biodiversité à l'échelle du continent nord-américain.

Une telle mesure pourrait exiger de la CCE qu'elle entreprenne une étude des lois et règlements dans les trois pays pour déterminer les besoins.

Justification :

- Il existe un vaste corpus de lois, d'accords, etc., que les trois pays ont signés et ratifiés. D'autres lois sont signées par seulement un ou deux pays. Il y a également des besoins en matière de législation qui ne sont remplis dans aucun des trois pays. La CCE a déjà pour mandat de fournir des renseignements de base sur les législations des trois pays et d'effectuer certaines études comparatives.
- La tendance actuelle consiste à assumer plus d'obligations internationales et à harmoniser les lois nationales. Cet effort permettrait peut-être d'accélérer le processus et d'en améliorer l'efficacité.

Recommandation préliminaire n° 12. Aider à mettre en œuvre des mesures plus appropriées pour encourager la conservation de la biodiversité, surtout à l'échelle de l'écosystème et du paysage, et travailler de concert avec les gouvernements pour détecter et éliminer les mesures d'encouragement aux effets pervers telles que les subventions et les mesures fiscales qui vont à l'encontre de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Justification :

- Les subventions sont à l'origine d'une grande partie de la destruction des habitats.
- Des mesures fiscales inadéquates ou des pratiques aux effets pervers telles que l'imposition des gains en capital sur les terres protégées vont à l'encontre de la protection.
- Une protection adéquate exige des paiements au lieu d'autres activités économiquement productives. La nature de ces mesures d'encouragement et l'entité qui doit payer sont des questions d'intérêt international pour diverses raisons telles que l'équité, la protection des espèces en voie de disparition importantes pour toute la société, les échanges dette/nature, les échanges de droits d'émission, les accords commerciaux, etc.
- Il importe d'examiner les impacts positifs et négatifs de l'écotourisme et d'autres activités économiques de remplacement « non destructives » qui peuvent en fait avoir des répercussions majeures sur la biodiversité.

Recommandation préliminaire n° 13. Catalyser les efforts techniques en vue de disposer d'une base de données continentale fournissant des renseignements vraiment compatibles et comparables concernant la biodiversité et les facteurs qui influent sur la biodiversité.

Cette fonction technique aiderait à établir de meilleurs indicateurs et méthodes de mesure, et assurerait la crédibilité d'un rapport sur l'état de la biodiversité.

Justification :

- Cette approche est conforme à l'approche générale de la CCE (basée sur les connaissances et visant les trois pays).
- Cette approche n'est pas adoptée systématiquement à l'heure actuelle, malgré certaines bonnes expériences dont on pourrait tirer des leçons.
- La Convention sur la diversité biologique, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres accords internationaux (tels que la CITES) justifient et encouragent la collecte coordonnée d'information.

Recommandation préliminaire n° 14. Aider à la mise au point d'un instrument de mesure précis de l'opinion publique au sujet de la conservation de la biodiversité, afin que l'on puisse tenir compte des points de vue d'importants sous-groupes de la population de chaque pays dans le processus décisionnel. La CCE devrait accorder une attention particulière à la façon dont les connaissances et l'intérêt concernant la biodiversité, à l'échelle du continent, sont perçus.

Justification :

- Cette information n'est pas systématiquement organisée pour les trois pays et l'on ne dispose pas non plus d'échantillons stratifiés (p. ex., citadins et ruraux, hommes et femmes, occupation, etc.). La CCE pourrait jouer un rôle de catalyseur.
- L'information est nécessaire pour déterminer l'intérêt politique ainsi que les degrés de confiance dans les mesures de conservation de la biodiversité mises en œuvre par les secteurs public et privé.

Recommandation préliminaire n° 15. Explorer des façons de lier le processus de la CCE concernant les plaintes des citoyens et l'information sur la situation en matière de biodiversité.

Justification :

- Il existe peu de mécanismes permettant de recueillir les réactions du public concernant le travail de la CCE et, de façon plus générale, les efforts de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.
- Dans le cadre du processus visant à sensibiliser le public et à répondre à ses besoins, la CCE devrait explorer de nouvelles solutions basées sur la protection de la biodiversité, susceptibles de créer des emplois et de réduire la pauvreté, notamment dans les situations hautement prioritaires où l'utilisation des ressources est peut-être déjà une cause de conflits.